



**Extrait de procès-verbal de la session spéciale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 24 janvier 2026, à 9 h, au Centre communautaire de l'île.**

Sont présents messieurs les conseillers Colin Surprenant et André-Pierre Contandriopoulos et mesdames les conseillères Joanie Harrison et Sophie Mauzerolle, formant quorum sous la présidence de Mme Louise Newbury, mairesse.

Est aussi présent M. Gérald Dionne, directeur général et greffier-trésorier.

**Résolution numéro 26.01.24.03**

**7. Adoption du budget 2026**

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de l'article 954 alinéa 1 du Code municipal du Québec (c-27.1), le Conseil doit durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a préparé des prévisions de dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis public pour annoncer la tenue d'une séance extraordinaire du conseil pour l'adoption du budget 2026 a été donné le 17 novembre 2025 et qu'un rappel a été donné le 12 janvier 2026 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos, appuyé par M. Colin Surprenant, que le conseil adopte le budget 2026 ci-après :

**DÉPENSES**

**Dépenses générales**

Administration générale	224 980 \$
Sécurité publique	48 277 \$
Transports	146 812 \$
Hygiène du milieu	42 785 \$
Santé et bien-être	9 836 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	39 011 \$
Loisirs et Culture	66 069 \$
Frais de financement	16 096 \$
Remboursement de la dette à long terme	18 800 \$
<b>TOTAL DÉPENSES GÉNÉRALES</b>	<b>612 668 \$</b>

**RECETTES**

**Recettes générales**

Taxe foncière générale	355 537 \$
Taxe spéciale Centre communautaire (R.151)	8 800 \$
Taxe spéciale Emprunt temporaire TECQ	4 000 \$
Taxe spéciale toitures bureau municipal et hangar (R.192)	5 432 \$
Taxe spéciale Garage municipal (R.200)	15 130 \$
Taxe spéciale camion (R.206)	1 534 \$
Matières résiduelles	26 880 \$
Paiements tenant lieu de taxes	4 715 \$
Services rendus	39 373 \$

Imposition des droits	9 000 \$
Intérêts	1 600 \$
Autres revenus	13 000 \$
Transferts	99 803 \$
<b>Affectations</b>	
Surplus accumulé non-affecté <sup>1</sup>	14 500 \$
Fonds d'infrastructures des équipements culturels <sup>2</sup>	4 483 \$
Fonds éolien <sup>3</sup>	2 500 \$
Fonds d'infrastructures municipales <sup>4</sup>	6 500 \$
<b>TOTAL RECETTES GÉNÉRALES ET AFFECTATIONS</b>	<b>612 668 \$</b>

**Explications des affectations :**

<sup>1</sup> : Financement pour équipements de voirie

<sup>2</sup> : Financement pour exposition musée du phare, École Michaud, ...

<sup>3</sup> : Budget participatif citoyen

<sup>4</sup> : Décontamination et revêtement plancher du centre de recyclage, peinture bureau municipal

Adoptée à l'unanimité.

**VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL.**

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ce 2 février 2026.



**Gérald Dionne**  
**Directeur générale et greffier-trésorier**